

En 1887, notre Association fut incorporée par lettre du Parlement.

En 1890, la délégation que nous avions envoyée à Québec pendant la session, obtint que les épiciers pussent considérer la vente des liqueurs comme faisant partie du commerce d'épicerie.

De plus que les licences seraient en proportion des loyers.

En 1894, nous avons envoyé une délégation au gouvernement d'Ottawa au moyen d'une requête signée par un grand nombre qu'un amendement fut fait à la loi rendant saisissable, pour justes salaires des employés civils. Notre délégation fut bien reçue et on leur promit de considérer leur requête. Toutefois rien n'a été fait jusqu'à présent, à cause de la mort de Sir John Thompson arrivée quelques mois après.

Nous avons de plus obtenu du gouvernement fédéral la permission de se servir des mesures graduées, ce qui était défendu.

Nous avons de plus adressé une requête au Conseil de Ville au sujet des colporteurs; l'échevin Nolan, qui était alors président du Comité des marchés, reçut notre délégation avec bienveillance; mais évidemment, il a depuis oublié ses promesses; cependant il a été renversé aux dernières élections par un des membres de notre Association.

En 1895, à la dernière session du Parlement provincial, nous avons réussi à obtenir un amendement à l'acte des licences, par lequel les épiciers peuvent vendre des liqueurs en bouteilles cachetées contenant moins d'une chopine.

Nous avons aussi obtenu un amendement à la loi électorale concernant les épiciers, licenciés, qui devaient fermer leurs magasins durant trois jours savoir : la veille des élections, le jour des élections et le lendemain des élections; avec beaucoup de difficultés nous avons obtenu que la fermeture des magasins ne fut de rigueur que pour les jours des élections seulement.

De plus, dans l'obtention d'une licence, nous n'aurons plus besoin de caution, et il ne sera plus nécessaire d'appuyer nos applications de plusieurs noms.

Il y a encore beaucoup d'amendements à faire aux lois électorales qui seraient d'un grand avantage pour les épiciers en général; au nombre desquels serait l'amendement concernant les employés civils et les colporteurs de fruits et de légumes. Nos chances de succès semblent plus grandes maintenant que nous avons l'honneur d'avoir sur notre liste trois échevins les plus énergiques du Conseil de Ville; l'échevin Turner, l'échevin Connaughton et l'échevin Kinsella, qui tous nous ont promis de nous supporter dans la demande de nos justes droits au Conseil de Ville de Montréal.

En conséquence, nous adressons cette circulaire afin d'attirer l'attention de tous les épiciers aux avantages et bénéfices qu'ils retireraient en devenant membres de cette association. A en juger par nos succès dans le passé, malgré le petit nombre de nos abonnés, nous sommes assurés que si nous avions comme membres, disons les trois-quarts des épiciers de Montréal, nous serions tout-puissants dans nos requêtes.

Nous avons vu plusieurs échevins de la ville qui nous ont promis leur appui dans la demande de nos droits au Conseil de Ville de Montréal, entre autres les suivants : Les échevins Charpentier, Jacques, Penny, Wilson.

Les personnes qui desiront faire partie de notre Association peuvent adresser leur application à l'un ou à l'autre des officiers suivants :

S. D. Vallières, Président, 85 Green Avenue,  
John Scanlan, 1er Vice-Président, 235 rue Bleury;

J. O. Lévesque, 2ème Vice-Président, 2002 rue St-Cath-rine

John Johnson, Sec.-honoraire, 81 rue St-Hypolyte;

V. Raby, Trésorier, 1161 rue St-Jacques;  
Peter Gannon, Secrétaire, 469 Avenue Laval,  
A. Labrecque, Directeur, 1341 rue Ontario  
P. B. Mesnard, Directeur, 549 rue Richmond;  
B. Taylor, Directeur, 116 rue du Grand-Tronc  
J. P. Dixon, Directeur, 55 rue Prince Arthur  
A. D. Fraser, Directeur, 209 rue St-Jacques;  
S. Demers, Directeur, 146 rue St-Antoine.

Ou encore à aucun des commis voyageurs de la ville représentant des maisons de gros, qui nous ont offert d'intéresser tous les épiciers en faveur de notre Association et de ses bénéfices qui en résultent pour les membres.

La souscription annuelle est de deux dollars seulement.

## PETITES NOTES

L'Assomption aura, bientôt sans doute, sa ligne de téléphone. Une compagnie est en voie de formation, une cinquantaine de souscripteurs sont déjà sur la liste.

Avis à ceux qui sont sujets au mal de mer. Une préparation anglaise, le chlorobrome, s'il ne guérit pas a du moins l'avantage de soulager le mal de mer. On en prend une cuillerée toutes les minutes de 4 à 6 fois.

Les nombreux sondages faits dans la Thuringe, à la recherche de gisements de sels de potasse naturels, ont amené la découverte, le 1er octobre dernier, à Stadtlengsfeld, d'un puissant gisement de bonne qualité.

La ville de Bruxelles doit ériger sur la place de Brouckère, à Anspach, un de ses anciens bourgmestres, un monument original et unique.

Le monument Anspach sera visible le soir, la figure de l'Archange St Michel, que l'on voit dans les armoiries de Bruxelles, sera entourée d'un nimbe de lumière électrique; par le même procédé, son glaive sera rendu flamboyant, les yeux du dragon que terrasse St Michel seraient lumineux et de sa gueule sortirait un jet intense de lumière.

Un de nos confrères de la presse étrangère annonce qu'on vient de bâtir à Hambourg un restaurant en papier. Bien entendu, il s'agit de papier comprimé. La charpente est en métal, les parois, les murs sont en pâte à papier et le toit est en carton incombustible; les ornements décoratifs extérieurs, moulures, etc, sont également de papier, de même que la plus grande partie du mobilier. Il ne s'agit pas du reste d'une petite construction, car la salle à manger, qui a trente mètres sur six, peut donner place à cent-cinquante convives.

Le chauffage se fera non dans des cheminées, mais au moyen d'une circulation d'eau. Cet édifice original, qui a un grand succès, paraît-il, n'a coûté qu'un prix assez réduit.

D'après une statistique publiée par la commission pour l'exposition d'Innsbruck de 1893, la tannerie actuellement encore florissante de la maison Johann Kirchebner de Steinach, tannerie fondée il y a trois cent quarante ans, a été, depuis cette époque lointaine, toujours possédée par la même famille, sans que jamais un membre de cette famille ait été obligé à suspendre ses paiements.

Tous les rudes coups du sort qui, au cours des siècles, frappent naturellement une famille: guerre, émeutes, grande mortalité et autres fléaux de l'humanité ont trouvé dans cette maison une génération faisant face à ces tourments avec une force, une persévérance et une honorabilité vraiment tyroliennes et laissant l'héritage vénérable toujours à un Kirchebner mâle également capable.

Le propriétaire actuel, M. Johann Kirchebner, un géant vieux-tyrolien aux formes athlétiques, est toutefois sous tous les rapports un industriel moderne, qui, comme tanneur et comme négociant, est parfaitement à la hauteur de l'époque et dont les produits, une des marques de cuirs forts à semelles jouissent d'une grande faveur.

L'acide phénique, dit M. Max de Nansouty, est-il, oui ou non, un désinfectant? Oui, si l'on en croit tous les gens qui s'en servent; pas autant que l'on pourrait le croire, si l'on écoute quelques hygiénistes.

La vérité semble être que l'on en a abusé et qu'on lui a demandé plus que l'on ne pouvait exiger de cet acide. Au début de sa vogue, qui date de quelques années, on lui a attribué toutes les vertus: il passait pour préservatif de toutes les maladies contagieuses et épidémiques: typhus, choléra, fièvre maligne, variole, peste. On se lavait avec, ce qui est toujours une bonne chose; on buvait aussi des sirops phéniqués.

Puis est venue la défaveur: on s'est plu à déclarer que l'acide phénique n'était qu'un palliatif, et que germes et microbes vivaient avec lui en assez bonne intelligence, principalement lorsqu'il était impur. Il y a du vrai dans cette appréciation; l'acide phénique suspend l'action des proto-organismes, mais il ne les détruit pas, à moins que l'on n'emploie des doses excessives; c'est un médiocre désinfectant qui agit surtout contre la crainte du microbe par l'odeur forte qu'il dégage.

Il est bon de savoir, cependant, que l'on peut augmenter sensiblement sa puissance désinfectante en employant une méthode indiquée par MM. Laplace et Loffler. Elle consiste à mélanger à l'acide phénique, pour l'usage de désinfection, bien entendu, de l'acide chlorhydrique ou de l'acide tartrique dans la proportion de  $\frac{1}{2}$  à 1 p.c. de son poids. Dans ces conditions, les propriétés antiseptiques de l'offusquant acide sont vivement surexcitées. C'est un "tour de main" plutôt qu'une méthode et l'on ne risque guère à en faire l'essai.

Voici quelques détails sur les dépenses qu'entraînent les brouillards de Londres, spécialement pour les compagnies de chemins de fer. Si pour les industries ordinaires on se contente d'allumer les becs de gaz, avec un succès du reste plus ou moins complet, sur les lignes ferrées innombrables qui sillonnent Londres et ses faubourgs il faut des précautions toutes particulières et une armée de *fog-men*, "d'hommes de brouillard," qu'on répartit de faction le long de la ligne tant que le brouillard dure; ces sentinelles d'un nouveau genre sont relevées par d'autres au bout d'un certain temps. Ces employés auxiliaires ont pour mission de placer des signaux de brouillard, des pétards sur le passage des trains: ces pétards éclatent et avertissent le mécanicien qu'il faut ou ralentir ou s'arrêter, qu'un danger le menace. Pendant un brouillard de janvier 1888, la Compagnie du North-Western Railway a dû recourir à 2162 *fog-men*; dans une circonstance analogue le chemin de fer Midland a mobilisé une armée de 4,000 auxiliaires. Et au point de vue des dépenses, il ne faut point oublier le prix des pétards, que les Compagnies achètent par grosses: en novembre et décembre 1890 le chemin de fer South-Western en a employé 118,760. Certainement, ces pétards se vendent fort bon marché, une grande usine de Birmingham les livre à 18 cts la grosse; mais il en faut acheter de si grandes quantités que, dans le courant d'une année, cela entraîne une énorme dépense pour les compagnies anglaises.